



## DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

1. **QUE** le Conseil municipal sera saisi à sa séance du 20 mai 2013, à compter de 19h30 heures à l'Auberge Duchesnay, 140, Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure concernant la propriété du 308, Chemin du Croissant, Ville de Lac-Saint-Joseph;
2. **QUE** cette dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'une rampe d'handicapé à environ 1.5 mètre de la ligne latérale et d'empiéter dans la marge arrière (rive) sur une distance d'environ 11 mètres, (Dispositions des articles 75 et 76, tableau 1,5<sup>o</sup> du *Règlement de zonage no 2010-210*);
3. **QUE** cette demande doit recevoir l'acceptation du Conseil municipal, conformément aux dispositions du règlement numéro 2010-213 régissant les dérogations mineures;
4. **DANS** le cas où le Conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le Conseil serait réputée conforme au règlement numéro 2010-210 de la municipalité.
5. **TOUT** intéressé est admis à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir par écrit, à la secrétaire-trésorière de la Ville avant la tenue de la séance précitée ou en se présentant à cette séance pour faire valoir ses objections verbalement.

Lac-Saint-Joseph, le 1er mai 2013.

**Vivian Viviers**  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

# Ville de Lac-Saint-Joseph

## Dérogation mineure (Règlements 2010-213)

**Dérogation mineure 13-01**

Date de la demande de dérogation : 1 mai 2013

No civique faisant objet de la demande 308

Permis ou certificat nil

No du lot : 860-140

No de la zone 24H

Propriétaire : Benoit Paradis

Adresse permanente du requérant ; 2745, rue de L'Anse, Québec

Code postal G1W 2G6

Téléphone : 418-651-1228

Cell :

Disposition réglementaire concernée : Règlement 2010-210 Article 75 et 76 tableau 1,5<sup>0</sup>

**Nature de la dérogation :** Implanter une rampe d'handicapé à environ 1,5 mètre de la ligne latérale et empiéter dans la marge arrière (rive) sur une distance d'environ 11 mètres.

**Description du préjudice causé au demandeur par l'application du règlement :** Les parents (père et frère) sont handicapés et doivent obligatoirement circuler en quadriporteur et chaise roulante. Cette rampe leur permettrait l'accès à l'intérieur du chalet via la porte-patio existante, considérant que les deux autres portes d'accès sont inaccessibles pour installer une rampe. C'est le seul endroit possible pour une rampe d'handicapés.

**Description de l'impact de la dérogation sur les immeubles voisins selon le demandeur :** Aucune nuisance, car il n'y a aucune visibilité entre les deux immeubles du à la présence de nombreux arbres.

Travaux en cours :

Travaux déjà exécutés :

Travaux réalisés sans permis

*Lettres des voisins approuvant cette demande :*

Paiement obligatoire pour fin de recevoir cette dérogation 200.00 \$ reçu le 1<sup>er</sup> Mai 13 par *D. Boyard*

+ Les frais de publication de cette dérogation seront facturés en surplus au requérant ultérieurement

**Déclaration :** Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans ce présent document, sont à tous égards vrais, exacts et complets :

Signature

*Benoit Paradis*

Le

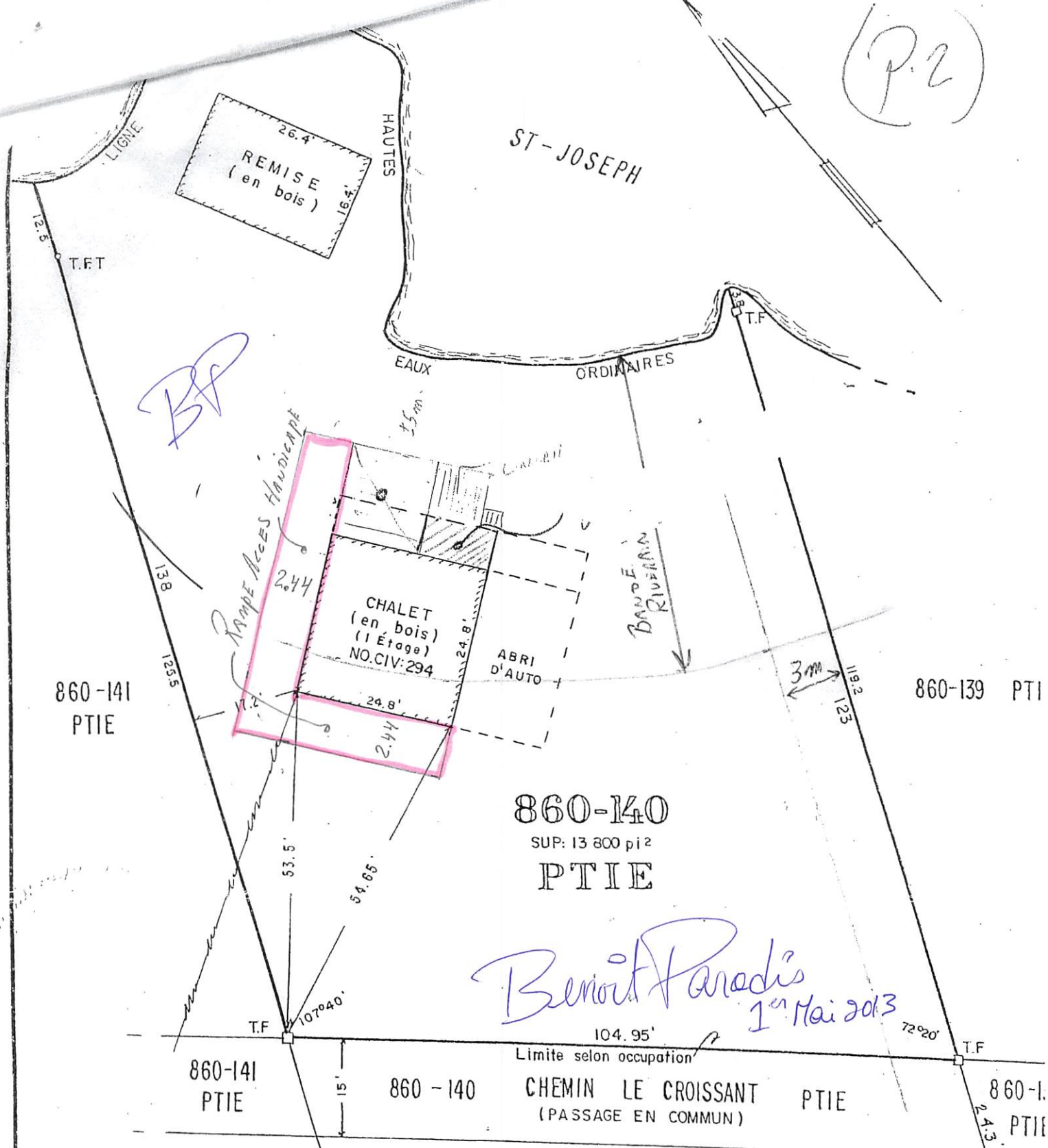
1<sup>er</sup> Mai 2013

(Propriétaire ou mandataire accompagnée d'une procuration)

A l'usage de la Ville de Lac-Saint-Joseph

La présente demande de dérogation est <b>Refusée</b> par le conseil de ville de Lac-Saint-Joseph	La présente demande de dérogation est <b>Acceptée</b> par le conseil de ville de Lac-Saint-Joseph
Résolution # _____ Le _____	Résolution # _____ Le _____
Raison du refus. _____ _____	

(P.2)



*BP*

*Benoit Paradis*  
1<sup>er</sup> Mai 2013

COPIE CONFORME  
PAR: *Germain Nadeau*  
DATE: 1978/11/17

ÉCHELLE: 1:250

CERTIFICAT DE LOCALISATION

Lot(s): 860-140, PTIE

Cadastre: PAROISSE DE  
SAINTE-CATHERINE

Division d'enregistrement: PORTNEUF

Municipalité: VILLE DU  
LAG-SAINT-JOSEPH

Propriétaire: DAME DIANE DUBUC

TITRE: 239650

Signé à LORETTEVILLE

le 15 NOVEMBRE 1978

Par: *Germain Nadeau*  
GERMAIN NADEAU  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

M: 611

19-10-2010 *R...*